



Commission des finances et des affaires générales

01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts- Organismes de construction - SNI

Rapport n° CP/2017/312

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la Société Nationale Immobilière pour la réhabilitation de logements situés à Haguenau.

Société Nationale Immobilière (SNI)

La Société Nationale Immobilière sollicite la garantie du Département, à hauteur de 50%, pour un emprunt PAM (prêt à la réhabilitation) d'un montant de 355 103 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 30 logements situés Résidence Général Kléber, 26 – 28 rue Lezay Marnezia à Haguenau.

La Ville de Haguenau garantira aussi l'emprunt à hauteur de 50%.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'accorder la garantie du Département à la Société Nationale Immobilière à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 355 103 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.

La Ville de Haguenau garantira aussi l'emprunt à hauteur de 50%.

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY